



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rése
at
Moni
bel

17020267

Déposé au greffe du
Tribunal de Commerce de Liège,
division de Liège, le24 JAN 2017
Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0408.435.524

Dénomination

(en entier) : **La Porte ouverte - Favence**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Association sans but lucratif**Siège : **4550 Nandrin, Rue de Favence, 18**Objet de l'acte : **NOMINATIONS**

Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2016 à 4550 Nandrin, Favence, 18.

(...)

7. Conseil d'Administration.

Les mandats de MM. Ghislain BEINE, Auguste et Philippe FRANCOTTE, Olivier de LAMINNE de BEX et Joseph VREYEN sont échus à ce jour.

Ces messieurs sont tous candidats à leur réélection et aucune candidature à cette fonction n'a été déposée. Conformément aux statuts, le mandat ne peut être donné pour une durée supérieure à trois ans.

-M. Auguste FRANCOTTE est réélu pour une durée de trois ans ;

-M. Joseph VREYEN est réélu pour une durée de trois ans ;

-M. Ghislain BEINE est réélu pour une durée de trois ans ;

- M. Olivier de LAMINNE de BEX est réélu pour une durée de trois ans ;

-M. Philippe FRANCOTTE est réélu pour une durée de trois ans ;

Ils exerceront leur mandat à compter de ce jour jusque l'assemblée générale de 2019, à titre exclusivement gratuit.

Vote : L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

8. Nomination d'un nouvel administrateur.

Le conseil est informé de l'obligation, dans un avenir proche, de compter en son sein des personnes des deux sexes. En attendant la candidature d'autres dames, le conseil propose la nomination de Mme Marie-Josée VREYEN-VAARTS, domiciliée à 4630 Soumagne, Avenue de la Coopération, 109, bien connue de tous.

Mme VAARTS est donc nommée administrateur pour une durée de trois ans. Elle exercera son mandat à compter de ce jour jusque l'assemblée générale de 2019, à titre exclusivement gratuit.

Vote : L'assemblée arrête la présente résolution à l'unanimité des voix.

(...)

Dépôt simultané : double du procès-verbal.

EXTRAIT CONFORME,

Auguste Francotte

Président du conseil d'administration

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature